

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

Délibération

Séance publique du 30 septembre 2022

N° 2022-520

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE

Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Baptiste MAURIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PESCINA

M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30 Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40

Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05

Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45 Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30

Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30

Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15

Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir

de 18h30 M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10

M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15 Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45

M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20

M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20

M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30

M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40 Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir

de 18h20

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15

M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h

Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40

M. Patrick PUJOL à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30

Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30

M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20

M. Fabien ROBERT à M. Gwénaël LAMARQUE jusqu'à 16h40

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

## **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. May COLES à partir de 17h40

M. Max COLES à partir de 17h40

M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20

M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30 M. POIGNONEC à partir de 17h30

M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45

Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

### LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
MÉTROPOLE	Direction du Tourisme	N° 2022-520

# Schéma Directeur des Equipements Fluviaux Métropolitains - approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Historique, contexte, problématique et enjeux

Dans le cadre de la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la compétence « tourisme » a été transférée des communes à la Métropole ainsi que l'aménagement, la gestion et l'exploitation des équipements fluviaux. Ces derniers sont gérés par un Service public industriel et commercial (SPIC), et fait l'objet d'un budget annexe dédié.

Le parc actuel géré par le SPIC comporte 15 pontons dont 5 concernés par des arrêts Bat³, un port de plaisance avec station-service, 6 cales de mise à l'eau, 5 terre-pleins techniques, 1 ligne de mouillage et 1 corps mort technique, situés sur la Garonne et la Dordogne.

Si nous cogérons en lien avec le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) les escales de paquebots maritimes, nous sommes l'unique intervenant pour accueillir sur nos linéaires de pontons les paquebots fluviaux, les bateaux à passagers (day-cruises), les superyachts, les grands voiliers, les petites unités de la Marine Nationale, la plaisance, le nautisme local, les services publics (Bat³ et brigade nautique du Service départemental d'incendie et de secours), la pêche, les bateaux de travail ....

En 2019, nous estimions à plus de 20 millions d'euros par an, les retombées économiques des croisières et du tourisme fluvial, avec 53 escales de paquebots maritimes générant 42 000 passagers, 21 000 croisiéristes fluviaux embarquant pour une semaine, 120 escales de plaisance et super yachts, plus de 123 000 passagers sur les day cruises, plus de 400 000 sur les Bat³...

D'autres équipements appartiennent à des tiers, notamment 4 pontons privés dédiés au tourisme fluvial, le port de plaisance associatif « le point du jour », les pontons d'attente des bassins à flots et ceux du bassin n°2, propriété du GPMB ainsi que l'ensemble des terminaux portuaires, les pontons du Chantier naval de Bordeaux (CNB)...

Les 10 dernières années ont été marquées par un réel renouveau de la vie fluviale, après la reconquête des quais, et cela au travers d'investissements en équipements fluviaux, majoritairement sur Bordeaux en aval du pont de pierre (ponton d'honneur, Jean Jaurès, Ariane, 3 embarcadères à paquebots fluviaux aux Chartrons, Les Hangars, La Cité du Vin).

A cette heure, certains services ou équipements font défaut : saturation des linéaires de ponton pour les professionnels du tourisme fluvial et les pratiques sportives, avitaillement des bateaux et navires en carburant en aval du pont de pierre, concentration des équipements dans le seul port de la Lune, manque de services pour les plaisanciers et équipages sur Bordeaux (sanitaires, douches), assainissement à poursuivre sur certains sites, réseau Bat³ qui n'intègre pas encore les nouveaux quartiers, très faible usage du fleuve en matière de logistique urbaine en dehors de la collecte par barge des déchets des paquebots maritimes et fluviaux que nous avons initié dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, pédagogie sur les richesses du milieu aquatique et les enjeux de sa préservation...

Il est donc proposé de mettre à jour, après l'élaboration d'un premier schéma sur la seule ville de Bordeaux en 2013, et une actualisation métropolitaine en 2016, notre schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains, lequel pourrait être un outil de suivi et de programmation de l'ensemble des projets d'équipements fluviaux, publics et privés, sur un horizon temps 2022-2030.

A ce jour, 30 opportunités de projets ont été imaginées, majoritairement en maitrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole dont 12 opérations d'ores et déjà programmées, liées à 4 segments distincts en termes d'usages, et pouvant être opérés sur des ouvrages spécifiques ou polyvalents :

- 1. La mobilité des personnes,
- 2. Les croisières, le tourisme fluvial, la plaisance et le nautisme local,
- 3. La logistique fluviale urbaine,
- 4. Actions transverses.

Le parti pris suivant serait arrêté dès que cela serait possible : créer des ouvrages à vocations multiples, avec 2 linéaires exploitables, côté fleuve (Bat³ ou days cruise) et côté berge (plaisance, bateaux école, day cruises, associations nautiques ...).

A titre d'exemple, le ponton de La Cité du Vin permet d'accueil en simultanée : Bat³, day cruises, superyacht, escales de plaisance et bateau touristique de pêche.

A ce stade, le projet de schéma directeur des équipements fluviaux n'est pas un projet opérationnel, c'est un document prospectif qui présente le champ des possibles, seules des études complémentaires pourront entériner certaines réalisations au regard de diverses contraintes et réglementations (navigation, urbanisme, loi sur l'eau ...).

Les coûts présentés sont exprimés en TTC et ne tiennent compte que des équipements nautiques (ducs d'albe, pontons, passerelles fixes et mobiles, réseaux)<sup>1</sup>. Ils sont en valeur de mars 2022 (+ 20 % en 3 ans).

## II. Le Schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains

Le schéma est bâti en 4 volets s'appuyant pour partie sur des politiques publiques existantes.

Les 3 premiers volets constitueraient un socle opérationnel minimal pour la période 2022-2026 permettant de livrer une première phase ambitieuse d'aménagement du fleuve.

# A. Volet lié au Schéma des Mobilités 2022-2026 et DSP « Transport » 2023-2030

Le fleuve est une composante à part entière du schéma des mobilités et la Métropole a d'ores et déjà prévue d'augmenter son parc propriétaire de Bat³ (+2 en 2023), (+2 en 2025), soit à terme 6 bateaux, hors flotte délégataire (1 bateau de secours ou renfort à ce jour).

Conformément au schéma des mobilités et au futur contrat de la Délégation de service public (DSP)

« Transport », il sera réalisé :

1/ Pour septembre 2023 : 4 ouvrages

- Adaptation de Port Bastide situé la ZAC Bastide Niel pour l'arrivée des Bat³ : 450 000 € (Codev 5),
  - Adaptation du ponton Benauge quai Deschamps pour l'arrivée des Bat³ : 39 600 €,
- Création du ponton Belvédère pour faciliter la montée à Cadillac aux paquebots fluviaux, accueillir les bateaux du Service départemental d'incendie et secours (SDIS) et le Bat³ : 2 592 000 € (Codev 5),
- Rénovation complète de Port Garonne à Bègles permettant notamment l'arrivée des Bat³ : 2 448 000 € (Codev 5).

Sous total : 5 529 600 €

2/ Pour 2025 : 6 ouvrages

- Destruction de l'estacade Brandenbourg à Bacalan et construction de la jetée bacalanaise pour un usage Bat³ et plaisance : 2 880 000 €,
- Création d'un ponton à Brazza, parc aux Angéliques, pour un usage Bat³ et plaisance (scouts marins) : 1 440 000 €,
  - Création d'un ponton à St Michel, stratégique pour le réseau Bat³ amont au pont de pierre : 1 872 000 €,
- Création d'un ponton dans le secteur gare (sites d'étude rue Saget, MECA, MIN), pour les Bat³ et day cruises : 1 440 000 €,

- Création d'un ponton devant l'Arena, avec possible estacade et restaurant sur l'eau, pour usage Bat³ et day cruises : 2 304 000 €.
  - Création d'un ponton à Bouliac pour usage Bat³ et day cruises : 720 000 €.

Sous total : 10 656 000 €

Total: 16 185 600 €

## B. Volet lié aux croisières, tourisme fluvial, nautisme et logistique fluviale urbaine

1/ Le programme d'électrification du quai des Chartrons (Codev 5)

Pour mémoire, le premier embarcadère Albert Londres a été raccordé en février 2020 et le ponton Ariane sera raccordé en mai 2022.

Seront poursuivis les travaux d'électrification du quai des Chartrons pour raccorder les 2 derniers embarcadères dédiés aux paquebots fluviaux au réseau électrique :

Lafayette: 1 550 400 €,

Thomas Jefferson: 1 390 800 €.

Sous total : 2 941 200 €

2/ Les investissements envisageables sur la période 2024-2026, suite logique des

**<sup>1</sup>** Sont donc exclu l'achat de Bat3, d'éventuelles acquisitions foncières non liées aux ouvrages (ex : achat de l'île d'Arcins, la construction d'éventuels parcs relais ...)

études lancées sur le Codev 5.

## Focus sur la Presqu'île d'Ambès et le Médoc

- Création d'une halte nautique à Saint Vincent de Paul : 1 008 000 € (plaisance, nautisme, day cruises)
- Création d'un ponton à Saint Louis de Montferrand : 1 008 000 € (plaisance, nautisme, day cruises, voire Bat³)
- Création d'un ponton à Parempuyre : 864 000 € (plaisance, nautisme, day cruises, voire Bat³)
- Création d'un ponton au sein de la fenêtre verte de Bassens : 864 000 €. Une étude de valorisation de ce site est en cours, portée par la direction de la nature, et une étude est à lancer par la DG mobilité quant à la possibilité de desservir la presqu'ile en bateau rapide à l'horizon post 2026.
- Création d'un ponton à Lormont Lissandre : 720 000 € (day cruise, plaisance)

Pour mémoire, la halte nautique d'Ambès a entièrement été rénovée et refaite à neuf en 2021 et un projet de ponton privé est en cours au niveau du château Sainte-Barbe à Ambès, qui sera demain le seul château viticole de la métropole accessible en bateau.

Dans le cadre du schéma des Mobilités, des études seront lancées quant à la possibilité de desservir la presqu'ile en bateau rapide à l'horizon post 2026. En fonction des potentiels de fréquentation attendus, les élus pourront décider, avec l'estimation des coûts d'un tel service de développer ce type de liaison.

## Focus sur le sud de la métropole

- Achat ou location d'une partie du ponton privé Rives d'Arcins (Bat<sup>3</sup> voire day cruises): études en cours
- Création d'un ponton au domaine de Geneste sur Villenave d'Ornon : 864 000 € (day cruises, plaisance, nautisme)

Sous total : 5 328 000 €

3/ La logistique fluviale et urbaine

Le développement d'une logistique urbaine fluviale suppose la création de zones de massification des marchandises en entrée d'agglomération ainsi que d'espaces de déchargement et de distribution en cœur de ville.

En dehors de ces deux grands principes les organisations logistiques peuvent différer fortement :

- Utilisation de pontons ou accostage directement à quai,
- Manutention par grues embarquées ou fixes ou recours à des monte-charges flottants,
- Présence pérenne d'équipements et d'espaces de stockage à quais ou site logistique intégralement démontable.

Leur gestion elle-même peut reposer sur des équipements publics ou être intégralement porté par un financement privé. Des expérimentations vont avoir lieu en 2022 afin d'aider la Métropole et ses élus à définir des choix stratégiques. Des financements publics complémentaires pourraient donc être demandés ultérieurement mais ne peuvent figurer dans la présente programmation.

- Mutualisation espace St Michel dans une logique transport de marchandises et de passagers par voie fluviale ?
  - Réservation quai Deschamps,
  - Réservation estacades ponton François Mitterrand à Bouliac,
  - Autres réservations d'espaces.

Sous total : 0 € au stade actuel d'avancement, mais cette thématique fera l'objet

d'estimations ultérieures au fur et à mesure de l'avancement des études

Total: 8 269 200 €

### C. Volet « Actions transversales »

1/ Les études du Codev 5

1,1 M€ sont mobilisés sur le CODEV 2021-2023 afin de conduire des études de faisabilité sur la construction de nombreux ouvrages.

2/ Refonte de la signalétique publique et privée « pontons ».

En lien avec les acteurs du tourisme fluvial et du nautisme, les communes, le délégataire de la DSP

« Transports », l'Architecte des Bâtiments de France, le Comité local Bordeaux Unesco, une réflexion sera menée pour améliorer l'ensemble de la signalétique des pontons et des professionnels qui opèrent sur ce dernier, en phase bien entendu avec les règlements municipaux liés aux enseignes et à la publicité. Coût : 120 000 €

3/ Valorisation du site Natura 2000 Garonne

Il sera entrepris la création d'un réseau éducatif et d'interprétation du milieu naturel avec une signalétique qui sera implantée sur chaque site dans le lieu le plus approprié (ponton, passerelle d'accès ou berge). Coût : 120 000 €

Total: 1 340 000 €

Pour financer ce premier socle sur la période 2022 à 2025, il conviendrait de mobiliser un budget minimum de 20 466 800 €. Une autorisation de programme (AP) dédiée sera créée en ce sens dès 2023.

Mais à ce jour, 11 244 400 € sont déjà financés sur plusieurs lignes :

- 6 854 400 euros sur le budget de la DG mobilité sur la période 2022-2025, somme d'ores et déjà inscrite au PPI dans le cadre du schéma des mobilités et de la future DSP Transports.
- 2 200 000 € sont votés au budget principal 2022 sur la politique du tourisme, sans ouverture d'AP pour l'heure,
  - 1 090 000 € sont votés sur le budget annexe « équipements fluviaux »,
  - 1 100 000 € sont votés pour des études dans le cadre du Codev 5.

Pour voter le socle de base du schéma directeur des équipements fluviaux, le besoin réel financier complémentaire s'élèverait à 9 222 400 €.

# D. Volet « Prospective et autres opportunités »

1/ Sur le court terme

• Dans le cadre du Projet Stratégique 2021-2025 du GPMB, Bordeaux Métropole pourrait être sollicité en appui technique et financier sur divers projets, à la fois en investissement et en fonctionnement, sur le périmètre de la métropole, voire au-delà, dans une logique de développement raisonné et partagé (nouveaux terminaux et services, appontements dédiés à la logistique et à l'avitaillement, collecte de déchets, base de vie pour les mariniers des Bat³ au sein d'un possible Pôle d'Excellence Garonne .... D'autres acteurs de l'écosystème portuaire et fluvial pourraient également bénéficier de notre soutien. Coût : NC à ce stade.

• En lien avec le GPMB, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé pour la création d'une ligne privée de desserte de divers sites des Bassins à Flot, avec un ou plusieurs bateaux électriques ou hydrogènes. Coût : 0 €.

2/ Sur le moyen – long terme

- Avec le renforcement à venir de l'offre Bat³, la possible navette rapide Royan-Bordeaux, la venue fréquente de grands voiliers lors de la fête du vin, l'extension du ponton Jean Jaurès / Quinconces devra être étudiée ce qui permettra de mettre fin ou de diminuer les coûts de location lors des évènementiels². Coût : 1 440 000 €.
- Un ou 2 projets privés de pontons ou d'estacade avec restauration pourraient être lancés via un AMI pour la rive droite en amont des ponts ferroviaires. Coût : 0 €.
- La ville de Bordeaux manque de services pour les plaisanciers en escale ou les équipages des voiliers évènementiels (douches, toilettes, petits accessoires ...). La création d'un carrelet capitainerie aux abords pourra être étudiée en tenant compte des contraintes du site d'essai des hydroliennes. Coût : 864 000 €.
  - Avec le réaménagement à venir des voies sur berge à Bègles, la création d'un parc, un ponton
    - « Terra Neuvas » sera à envisager à terme. Coût : 720 000 €.
- Si les négociations aboutissent quant à l'acquisition par la Métropole de l'île d'Arcins, un ponton sera à prévoir dès que les conditions d'accueil du public sont réunies, les ouvrages existants n'étant pas aux normes. Coût : 1 728 000 €.
- La rénovation des estacades à l'entrée des bassins à flots, aux abords immédiats de La Cité du Vin, dans un quartier qui achève sa mutation, sera à envisager dans le cadre de CODEV 6. Un maître d'ouvrage devra être identifié, des financements croisés recherchés ainsi qu'une direction opérationnelle pour conduite les études et les travaux. Coût : 2 880 000 €.

Sous total : 7 632 000 €

# III. Calendriers et moyens financiers et humains

Il est ci-rappelé que le délai moyen de réalisation d'un ouvrage de type ponton est d'environ 3 ans entre la prise de décision et la réception, délais qui se sont rallongés depuis quelques temps (études environnementales plus longues, problématique de la digue en rive droite avec une procédure judiciaire en cours portée par la direction de l'eau au titre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)...).

Les ouvrages à livrer en 2023 sont tous au stade « maîtrise d'œuvre ». Pour les futurs équipements post 2023, un accord cadre de maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation afin de pouvoir travailler avec des seuils financiers selon les coûts de chaque ouvrage et ne pas être pénalisé si la hausse des coûts de construction perdure afin des procédures à relancer.

Il est envisagé que ce programme d'investissement soit proposé à des co-financements dans le cadre :

- du programme Fonds européen de développement régional (FEDER) – FSE 2014-2020 : REACT EU. Ainsi, le dossier « Electrification de 3 embarcadères et ponton quai des Chartrons » est en cours d'instruction pour une demande de cofinancement FEDER de 2 533 700 € sur un total de 3 724 459 € de dépenses, avec une éligibilité des dépenses s'achevant au 31 juillet 2023 à cette heure,

- du règlement d'intervention Tourisme de la Région Nouvelle Aquitaine qui a par le passé régulièrement co-financé des ouvrages dédiés au tourisme fluvial et aux croisières. Une présentation du schéma aux services de la Région est donc proposée à court terme pour cerner les éventuelles perspectives de soutien.
  - d'un éventuel 5<sup>ème</sup> appel à projet « Mobilité » de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma des mobilités, la politique Mobilités, via le budget annexe

« Transport », cofinancera à la fois l'investissement et le fonctionnement des dépenses portées par la politique Tourisme et Equipements Fluviaux Métropolitains. Une délibération spécifique sur les flux financiers entre ces politiques est en cours de préparation, pour tenir compte des frais de fonctionnement et de dotation aux amortissements.

D'ici 2025, c'est à minima, 12 équipements à livrer ou adopter dans le cadre du schéma des mobilités et de la DSP « Transports » (10), de la poursuite du programme d'électrification des embarcadères du quai des Chartons (2), des études diverses prévues au Codev 5 et de la signalétique à renforcer.

La globalité du schéma sur l'horizon 2022 - 2030 propose 30 opportunités de projets, dont 15 créations de pontons nouveaux (7 programmées) et 15 autres opérations (5 programmées), dont des adaptations de pontons existants.

Il est par ailleurs indéniable que les charges de fonctionnement augmenteront avec le développement du nombre d'ouvrages (redevances d'occupation du domaine public fluvial à payer au GPMB, entretien des équipements...) mais elles seront pour partie compensées par des redevances d'occupation de nos pontons. Si la reprise de la croisière fluviale est au rendez-vous cette année, il est d'ailleurs envisagé dès 2023 de revoir à la hausse les redevances pour lisser sur 5 ans les pertes de recettes générées par les années Covid 2020 et 2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** les articles L.5215-20-1 et L.5217-1, L.5217-2 et L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

**VU** la délibération n°2015/0343 du 26 juin 2015 relative à la prise de compétence « tourisme » de la Métropole,

**VU** le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 21 octobre 2016.

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2017/27 du 27 janvier 2017 ayant approuvé le transfert des équipements de tourisme fluvial et de tourisme d'affaires,

**VU** la délibération n° 2020-337 du 23 octobre 2020 relative à la révision de la stratégie des mobilités ;

**VU** la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021, adoptant le nouveau schéma des mobilités

**VU** la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021, relative à la nouvelle stratégie économique de Bordeaux Métropole pour 2021-2026

**VU** la délibération n°2022-193 du 25 mars 2022, relative à la stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la Métropole souhaite poursuivre la valorisation des fleuves métropolitains, notamment par un programme ambitieux de création de nouveaux équipements fluviaux desservant une multitude d'usages telle la mobilité des personnes, le tourisme, la plaisance et la logistique, dans une logique de développement durable, avec le souhait de développer un volet d'interprétation sur ces espaces Natura 2000 que représentent nos fleuves.

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u> : d'adopter le schéma directeur des équipements fluviaux métropolitains 2022-2026,

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022

Monsieur Jean TOUZEAU